

## Profession de foi – Comité National de la Recherche Scientifique

### Section 21 (future Section 23) - Organisation, expression, évolution des génomes

Je suis chercheur en biologie moléculaire et cellulaire et travaille à l'interface entre régulation de la traduction, cycle cellulaire et biologie du développement. Mes travaux portent sur les mécanismes par lesquels la régulation de la traduction contrôle les divisions méiotiques de l'ovocyte. Ils se basent sur des approches de transcriptomique qui permettent d'identifier des transcrits spécifiquement recrutés par la machinerie de traduction. Aborder ce niveau de régulation est essentiel pour comprendre l'expression des génomes, en particulier dans le cas de l'ovocyte dont le processus terminal de différenciation s'effectue alors que la transcription est silencieuse et qui dépend entièrement de régulations post-transcriptionnelles. La traduction représente un niveau spécifique et dynamique de l'expression génomique, positionné entre les études transcriptomiques et protéomiques. Alors que ces deux derniers champs ont été très investis par la recherche ces dernières années, le domaine de la traduction reste en comparaison peu exploré malgré sa fonction essentielle d'expression de l'information génomique. Je suis convaincu que la Section 21 (future Section 23), qui couvre la régulation des gènes, de l'ADN aux réseaux fonctionnels, est le lieu propice à la promotion d'une plus grande intégration du contrôle de la traduction dans la recherche sur les génomes.

Mon parcours académique, de l'Italie à la France en passant par les États-Unis, est l'illustration de la nature internationale et collaborative de la science contemporaine. Aujourd'hui, nombre de projets de recherche se bâtissent grâce à des collaborations trans-nationales, qui permettent le partage des savoirs et la réunion d'expertises complémentaires sur un principe de confiance mutuelle. Aujourd'hui, alors que certaines frontières se ferment et que les mobilités internationales sont contraintes, **je suis convaincu que le CNRS doit assumer un rôle central dans la défense du principe d'une recherche ouverte et internationale. La qualité et la pertinence de la recherche française dépendent de sa capacité à attirer et intégrer des talents variés**, et à maintenir sa place dans le dialogue scientifique mondial. Elle doit éviter le danger de l'isolationnisme. Le Comité National doit continuer à promouvoir cette ouverture.

Dans l'environnement national et international que nous connaissons, où les moyens sont limités et où les institutions de recherche font face à une pression constante, **le Comité National a une responsabilité essentielle de garant de l'intégrité et de l'équité scientifique**, que ce soit dans ses fonctions d'évaluateur ou de jury de recrutement. Cela se traduit par **l'utilisation de critères d'évaluation des structures et des chercheurs basés sur une analyse approfondie et partagée entre pairs de la qualité, de l'originalité et du potentiel des projets de recherche, et non de critères quantitatifs sur du court-terme**. Les concours de recrutement sont vitaux pour le CNRS dont la recherche dépend de l'accueil de jeunes recrues de tous horizons. Ce processus doit rester totalement transparent, et se fonder sur la qualité scientifique et la capacité à mener des recherches innovantes. Le respect de ce principe est essentiel pour garantir que les jeunes chercheurs, les champs scientifiques émergents et les trajectoires de recherches originales puissent continuer à servir de moteur à la science française.

Si je suis élu au Comité Scientifique, je m'engage à :

- Défendre **l'importance capitale de la recherche fondamentale**, qui est le ferment du progrès des connaissances mais aussi de l'innovation ; quand bien même ses applications ne sont pas immédiates, elle est au cœur des avancées de demain.
- Plaider pour **un système de recrutement qui se fonde sur la qualité scientifique**, la créativité et l'ouverture d'esprit, et non les compromis stratégiques ou les intérêts particuliers.
- Soutenir **un système d'évaluation des structures et des chercheurs fondé sur la collégialité, la transparence et la rigueur**, et qui prenne en compte la diversité des missions scientifiques (recherche, formation, tâches collectives, diffusion des connaissances), tout en maintenant la qualité et l'originalité scientifique comme critères princeps.
- Défendre **le caractère international du travail scientifique**, à la fois un atout majeur pour la recherche française et un élément vital de la science contemporaine.
- **Promouvoir au sein de la Section 21 (future 23) une vision qui embrasse la diversité des thématiques, des méthodes ainsi que des hommes et des femmes, et qui ouvre la voie à des champs émergents.**